

## NOUS CONTACTER

N° client : 6 020 068 539  
 Identifiant Internet :  
 PODOLOGUE.MARSEILLAN@GMAIL.COM



## Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

## Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

## Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941  
 62978 ARRAS CEDEX 9

## Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675034 (Service gratuit + prix appel)

## NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

## Par internet

https://www.chequeenergie.gouv.fr

## Par courrier

EDF TSA 81401  
 87014 LIMOGES Cedex 1

## Lieu de consommation

APPT N 4  
 RES MARCEL HENRIETTE  
 11 RUE DE LA PLAGE  
 34340 MARSEILLAN

## Titulaire du contrat

M. BONNAFOUS Claire

## Votre contrat

N° de client : 6 020 068 539

N° de compte : 4 08 4 038 111 509

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :  
N° 24 378 147 513 494
- Puissance : 06 kVA
- Base

M. BONNAFOUS Claire  
 APPT N 4 RES MARCEL HENRIETTE  
 11 RUE DE LA PLAGE  
 34340 MARSEILLAN

## Facture du 22/08/2025

N° 32 060 868 438

Electricité (relevé Enedis) 66,28 €  
 TVA 14,53 €

Facture TTC 80,81 €

Montant total  
**80,81 €**  
 TTC

A payer avant  
 le 08/09/2025

## Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 21/10/2025.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 21 de chaque mois.

## Comment payer ?

**Par Internet** : choisir « Payer ma facture ».

**Par téléphone au 09 70 83 33 33 (Service gratuit + prix appel)** :  
 choisir « Payer ma facture ».

**Par TIP** : détacher le TIP et suivre les instructions sur l'enveloppe jointe.

**Par chèque** : à l'ordre d'EDF en joignant le TIP.

**En espèces** : dans un bureau de poste avec votre facture.

**Tenez compte des délais postaux** : la date de paiement sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.

## Pour vos prochaines factures, simplifiez-vous la vie !

**Payez par prélèvement automatique** mensuel ou bimestriel.  
 Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client.



## Détail de la facture du 22/08/2025 N°32060868438



## Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 06 kVA - Option Base - Compteur communicant n°02196185797880

|   | Prix €/HT/mois | Montant €HT            | TVA          |
|---|----------------|------------------------|--------------|
| <b>Abonnement</b>                                       |                |                        |              |
| Base - 06kVA - du 21/06/25 au 31/07/25                  | 11,18          | 14,79                  | 5,5%         |
| Base - 06kVA - du 01/08/25 au 21/08/25                  | 11,07          | 7,50                   | 20,0%        |
| Base - 06kVA - du 22/08/25 au 21/10/25                  | 11,07          | 22,14                  | 20,0%        |
| Déduction - Base - 06kVA - du 21/06/25 au 21/08/25      | 11,18          | -22,36                 | 5,5%         |
| <b>Total Abonnement (dont acheminement 16,55 €)</b>     |                | <b>22,07</b>           |              |
|   | Relevé début   | Relevé fin             |              |
| <b>Consommation</b>                                     |                |                        |              |
| Base - 06kVA - du 21/06/25 au 21/08/25                  | 5517 (Enedis)  | 5761 (Enedis)          |              |
|   | Conso kWh      | Prix €/HT/kWh          | Montant €HT  |
|   | 244            | 0,1338 <sup>(1)</sup>  | 32,65        |
| <b>Total Consommation (dont acheminement 3,85 €)</b>    | 244            |                        | <b>32,65</b> |
|   | Conso kWh      | Prix €/HT/ kWh         | Montant €HT  |
| <b>Taxes et Contributions</b>                           |                |                        |              |
| Accise sur l'électricité                                | 244            | 0,03248 <sup>(2)</sup> | 7,93         |
| Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA) |                |                        | -1,24        |
| Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA) |                |                        | 4,87         |
| <b>Total Taxes et Contributions</b>                     |                |                        | <b>11,56</b> |
| <b>Total Electricité hors TVA</b>                       |                |                        | <b>66,28</b> |

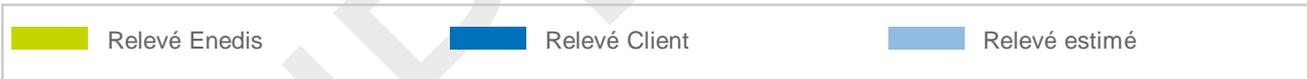
## En conclusion

|   |                |
|---|----------------|
| Total facture hors TVA du 22/08/2025        | 66,28 €        |
| TVA 20,00 % sur un montant total de 75,09 € | 15,02 €        |
| TVA 5,50 % sur un montant total de -8,81 €  | -0,49 €        |
| <b>Total facture TTC du 22/08/2025</b>      | <b>80,81 €</b> |

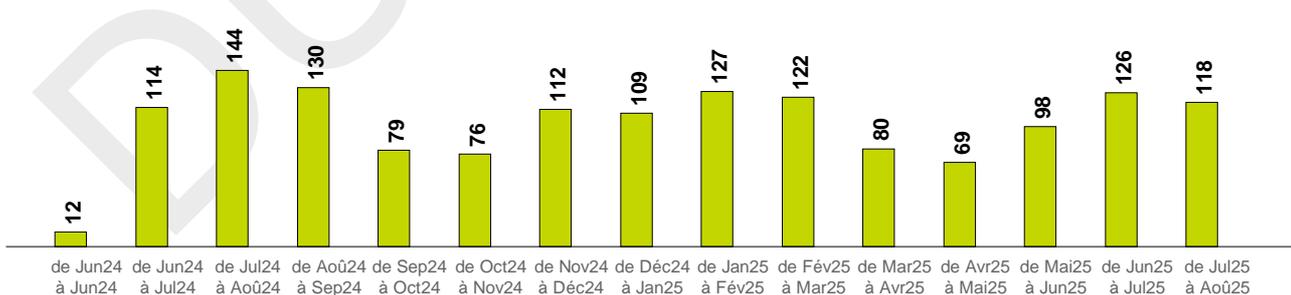
Montant total  
**80,81 €**  
TTC



## Evolution de votre consommation facturée en kWh



## Votre consommation en Electricité





**📄 Des infos à portée de main !**

Des explications concernant les taxes et contributions sur [particulier.edf.fr/taxes](http://particulier.edf.fr/taxes)

Mieux comprendre les détails de votre facture sur [particulier.edf.fr/facture](http://particulier.edf.fr/facture)

Etre informé sur les prix sur [particulier.edf.fr/prix](http://particulier.edf.fr/prix)

**🔍 Pour votre information**

**Données personnelles**

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

**Prix**

Electricité : Le montant de l'accise, de la CTA et le taux de TVA sur l'abonnement ont évolué le 01/08/2025. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/08/2025. Plus d'information sur le site edf.fr.

**Consommation**

(1) Evolution au 01/08/25 : sur les 244 kWh facturés, 164 kWh à 0,1343 €/kWh et 80 kWh à 0,1327 €/kWh

**Taxes et contributions**

La CTA, l'accise sur les gaz naturels, l'accise sur l'électricité évoluent conformément à la réglementation  
(2) Accise sur l'électricité : Evolution au 01/08/25 : sur les 244kWh facturés, 164kWh à 0,03370€/kWh et 80kWh à 0,02998€/kWh  
CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

**TVA**

La TVA évoluent conformément à la réglementation  
Le taux de la TVA évolue conformément à la loi de finances pour 2025. A compter du 1<sup>er</sup> août 2025, le taux normal de la TVA de 20% s'applique à tous les postes de la facture d'énergie.

**Pénalités de retard**

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

**Mentions relatives à votre contrat d'électricité :**

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.  
**Offre à tarif réglementé.**

**Origine 2023 de l'électricité de votre offre : 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 2,2% solaire et 1,5% éolien) et 8,8% fossiles (dont 8,1% gaz).**  
**Origine 2023 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf](http://www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf)**

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous avez souscrite et si besoin, contactez nous !



TRE0440840381115090000000808140

ICS : FR47EDF001007  
RUM : TIP514084038111509320608684382208

BONNAFOUS Claire  
APPT N 4 RES MARCEL HENRIETTE  
11 RUE DE LA PLAGE  
34340 MARSEILLAN



Montant en euros **80,81**

**Flashez-moi pour**



payer en ligne

IBAN : FR76 1350 6100 0085 1141 7988 061  
EN CAS DE MODIFICATION JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identification règlement 4 08 403811509 32060868438

DATE SIGNATURE

EDF  
87077 LIMOGES CEDEX 09

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

320608684386 BONNAFOUS CLAIRE 13506100008511417988061

001565220826 18408403811150932060868438619151 8081

**Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?**

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais.

**Étape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Client

- par internet à particulier.edf.fr,
- ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

**Étape 2** : la réponse apportée par le Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation au Service Consommateurs

- par internet à particulier.edf.fr,
- ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://mediateur.edf.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige lié à l'exécution du contrat, vous pouvez également saisir directement et gratuitement le Médiateur National de l'Energie référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://energie-mediateur.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.